

— 27. Sept. 1972

## La Biennale de Paris choisit le printemps

PAR RAOUL-JEAN MOULIN

**L**A VIII<sup>e</sup> Biennale de Paris, au contraire des précédentes, a préféré le printemps à l'automne. En 1973, elle se tiendra donc du 15 mai au 15 juillet, au parc floral de Paris, mais sous un aspect entièrement renouvelé, afin de mieux répondre à son but qui est de donner à des artistes de tous les pays, âgés de 20 à 35 ans, l'occasion d'exposer et de confronter leurs travaux.

Déjà, en 1971, la sélection et la présentation des œuvres ne tenaient plus compte de la nationalité des artistes. En 1973, la rupture avec le passé apparaîtra encore plus nettement, puisque, en vertu du nouveau règlement, c'est le principe même des participations nationales organisées par des commissaires nationaux qui est abrogé. Ainsi prendra fin à Paris ce système périmé qui paralyse le fonctionnement des grandes expositions internationales et les oblige à une accumulation d'éléments disparates et incontrôlables.

Le présent règlement a été mis au point par une commission internationale, qui correspond au vœu formulé par celle précédemment chargée d'attribuer les bourses de travail de la VII<sup>e</sup> Biennale de Paris. Présidée par Georges Boudaille, délégué général, cette commission internationale se compose de Daniel Abadie, critique d'art (Paris), Jean-Christophe Ammann, directeur du musée des beaux-arts de Lucerne, Wolfgang Becker, directeur de la Neue Galerie d'Aix-la-Chapelle, Gerald Forty, directeur adjoint du British Council, Toshiaki Minemura, critique d'art (Tokyo), Ansgar Nierhoff, sculpteur (Cologne), Gys van Tuyl, conservateur au Stedelijk Museum d'Amsterdam, Radu Varia, critique d'art (Bucarest) et de moi-même.

Désormais, cette commission internationale — qui s'est réunie en juillet et durant trois jours, début septembre — délibère souverainement. Elle assumera seule la responsabilité de l'invitation des artistes aussi bien français qu'étrangers et la conception générale de l'exposition dans toutes les disciplines représentées. Toutefois, afin de disposer d'une information aussi objective qu'exhaustive que possible à l'échelle mondiale, elle a établi un réseau de corres-

pondants à travers tous les pays concernés par les problèmes culturels actuels. Elle a également invité, à titre d'observateurs, des représentants des principales associations d'artistes existant en France, qui ont régulièrement suivi ses travaux et ont pu librement y intervenir.

Les options délimitées par la précédente Biennale (concept, hyperréalisme et interventions), qui lui avaient valu, à tort, l'accusation de dirigisme mais qui inclinaient certains artistes à s'insérer artificiellement dans l'une de ces tendances, sont supprimées. Ouverte à tous les courants novateurs et décidée à mettre l'accent aussi bien sur le caractère individuel que collectif de la recherche créatrice aujourd'hui, la VIII<sup>e</sup> Biennale de Paris sera constituée, dans le domaine des arts plastiques, d'une part, d'une présentation d'œuvres et, d'autre part, d'une information généralement audio-visuelle sur l'activité artistique internationale. Le théâtre, le cinéma, la musique, la danse et toute autre forme d'expression pourront également trouver place.

Conçue dès l'origine, pour les jeunes, la Biennale de Paris s'affirme comme une projection dans l'avenir, une manifestation de nature expérimentale, aussi la commission internationale estime que, dans toutes les disciplines, les artistes doivent avoir une totale liberté d'expression. Quant à sa volonté de se prémunir dorénavant contre certaines sélections officielles, elle ne peut être en aucun cas assimilée à quelque « dictature » — comme le redoute Raymond Cogniat (1) — car elle correspond, au contraire, à un souci d'information sur l'activité réelle des pays concernés, non plus à partir des choix des commissaires nationaux mais des renseignements communiqués par les correspondants internationaux de la Biennale.

Par cette décision d'échapper à l'emprise des représentations nationales ou officielles, la Biennale de Paris, en revanche, laisse le champ libre à l'initiative des personnalités novatrices comme à la mise en œuvre des propositions originales.

(1) « Le Figaro » du 12-9-72.